

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 60

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271309>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

V A U D

Les élections

Les installations des nouvelles autorités vaudoises se sont terminées avec l'année 1965. Notre journal a annoncé la nomination de trois conseillères municipales. Il n'y a pas de présidente de conseil communal, cette année ; il y a une ou deux vice-présidentes, quelques secrétaires, pas mal de scrutatrices, sans parler des membres de commissions permanentes, de membres des commissions de gestion.

La palme revient sans doute à la commune de Daillens où le Conseil général a fait les nominations suivantes :

Commission des finances de cinq membres : Mmes Andrée Comtesse, Isabelle Chevalley-Campiche et Hanny Recodon.

Commission de recours de cinq membres : Mmes Julia Rolaz-Roulin et Marcelle Lugeon.

Commission de gestion de cinq membres : Mmes Séverine-Chiovin et Berthe Roulin-Vauthier.

Et maintenant, pour tous, pour toutes, au travail, et faites du bon travail qui millite en faveur de la nomination de femmes toujours plus nombreuses aux responsabilités.

S. B.

Le centre de liaison des associations féminines

Le Centre de liaison, qui groupe vingt-huit associations féminines vaudoises, a tenu son assemblée de déléguées, le 8 décembre, sous la présidence de Mme Ch. Paschoud, avec Mme Mad. Silig, comme secrétaire, en présence de Mlle R. Gaillard, directrice de l'École secondaire de Villamont, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

L'occupation principale de l'exercice a été l'envoi de 8400 questionnaires à autant de femmes pour connaître leur situation professionnelle, si elles désirent travailler à mi-temps ou à plein temps, si elles constituent une main-d'œuvre disponible ; jusqu'ici un millier de questionnaires sont rentrés et leur dépouillement exige beaucoup de temps et de patience. Utile contribution aux études entreprises un peu partout sur le travail à temps partiel, notamment pour les femmes ayant éduqué leurs enfants. Une petite commission a rédigé un mémento d'instruction civique à l'intention des citoyennes ; la question n'est pas résolue de sa diffusion : à tous les ménages ou aux citoyens et aux citoyennes parvenus à leur majorité ou aux étrangères épousant des Suisses, etc.

L'assemblée a fixé au jeudi 10 mars, sauf plus ample informé, la traditionnelle journée des femmes vaudoises, qui serait consacrée à l'Alliance de sociétés féminines suisses, à la pollution des eaux, avec projection d'un film.

S. B.

Protestation des vigneronnes de Lavaux

Le Groupe des vigneronnes de Lavaux, affilié à l'Association des paysannes vaudoises, a adressé, au Conseil fédéral, et plus spécialement à M. Schaffner, chef du Département de l'économie publique, une lettre dans laquelle elles protestent contre la baisse du prix du vin :

« A l'instant où le coût de la vie augmente, le vignoble seul se voit imposer une baisse de prix et on est en droit de se demander si le consommateur bénéficiera de cette différence de 26 ct. par litre ».

La lettre ajoute que la rentabilité du vignoble n'existe plus et que « les mères d'aujourd'hui comprennent que leurs enfants abandonnent la culture de la vigne ».

Les visiteuses

Elles sont actuellement vingt et une en service à Nyon, Morges, Lausanne, Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Aigle, Payerne, Yverdon, Sainte-Croix.

Ces visiteuses des Unions chrétiennes féminines vaudoises s'occupent des mères célibataires. Que de situations difficiles, que de jeunes femmes angoissées aux prises avec des problèmes qui les dépassent ! Que de joie aussi à pouvoir aider.

On demande encore des visiteuses, spécialement à Orbe et à Renens...

SOLIDARITÉ FÉMININE

Mme Suzanne Amrein-Graf

PHOTO - CINÉ - SOUVENIRS

27, quai des Bergues - Genève



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.
Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95

LE COURRIER DE LA RÉDACTION

Fribourg

Avec le Mouvement pour le suffrage féminin

rope où les femmes n'ont pas encore le droit de vote.

Sur le plan suisse, c'est en 1958 que le Conseil fédéral réussit à convaincre les Chambres d'accorder le droit de vote aux femmes mais celui-ci leur fut refusé par le peuple (masculin) le 1er février 1959 lors d'une votation mémorable. Cependant trois cantons romands remportent une victoire et les femmes deviennent des citoyennes à part entière en matière cantonale... quant aux autres elles sont mises au même rang que les fous et les enfants, ce qui n'est guère flatteur ! Il faut reconnaître que sur le vote des femmes il s'est dit une quantité de sottises partout, mais elles ont la vie dure en Suisse !

Cette situation absurde met notre pays dans une position gênante au sein de l'Europe, nos autorités en sont conscientes, mais comment faire ? Le refus persistant des hommes n'a pas toujours des motifs valables... il se pourrait que l'intérêt matériel y joue un rôle ! Il serait bon d'examiner toutes les raisons de ces refus. D'autre part, Mme Roulet fait une curieuse constatation au sujet d'un argument souvent employé chez nous disant que le droit de vote, s'il était accordé aux femmes, menacerait la paix du foyer... alors que, sans droit de vote, nous avons le triste privilège d'enregistrer le plus de divorces !

Relevant le haut niveau d'instruction des femmes suisses, la conférencière ne peut que s'étonner et trouver pour le moins curieux qu'elles n'aient pas le droit de voter dans les régions... En effet, il est en voie de réalisations dans la Principauté du Liechtenstein alors que différents mouvements, soit au Tessin et à Schaffhouse, en discutent ouvertement. Dans notre canton, la demande que nous avions formulée au sujet de l'octroi de vote aux femmes dans les communes — qui le désirent — ne peut être acceptée sans une révision (selon un avis de droit) de la constitution cantonale... Il reste donc au Mouvement cantonal deux solutions pour arriver à ce but : obtenir cette révision par voie d'une initiative populaire — et alors il faudrait recueillir 6000 signatures (masculines !) — ou par le canal du Grand Conseil. Ce grave problème sera étudié durant l'année prochaine, mais 1966 étant une année électorale pour le canton de Fribourg il faudra attendre 1967 pour lui trouver une solution. D'autre part, notre mouvement rencontre encore des difficultés dans certains districts où la formation de groupements régionaux exige un travail ardu. Il faut intéresser les uns et les autres à la vie civique par une information plus poussée, soutenir les « parlements » de jeunes et organiser des promotions civiques comme cela s'est fait ailleurs. A ce sujet, M. Favarger a conduit une enquête dans vingt et une villes de Suisse, ce qui a permis à Mme Gaston Michel, président de la section de Fribourg-ville, de prendre contact avec le Conseil communal qui va étudier la proposition concrète qui lui a été soumise. Malheureusement, le Mouvement cantonal ne dispose que de faibles moyens financiers, ainsi que le prouvent les comptes présentés par Mme Julia Pilloud, trésorière. M. Torche propose la création d'une commission qui sera chargée de rassembler les fonds nécessaires afin que l'on puisse intensifier les actions dans le canton.

Le rapport présidentiel étant mis en discussion, M. Butty et Nussbaumer apportent des précisions intéressantes concernant la loi fribourgeoise — très compliquée — en matière d'initiatives et de récolte de signatures. La SITUATION POLITIQUE DE LA FEMME EN SUISSE

Le rapport présidentiel étant mis en discussion, M. Butty et Nussbaumer apportent des précisions intéressantes concernant la loi fribourgeoise — très compliquée — en matière d'initiatives et de récolte de signatures.

La collaboration officielle de la Suisse au Conseil de l'Europe par M. Jacob Burckhardt, chef de la Division des Organisations internationales au Département politique fédéral.

Les activités culturelles et scientifiques du Conseil de l'Europe par le professeur Olivier Reverdin, conseiller national.

Sous les auspices de l'Union des femmes, du Club des femmes de carrières libérales et commerciales, de l'Association genevoise des femmes universitaires et du Lyceum-Club de Genève.

La collaboration officielle de la Suisse au Conseil de l'Europe par M. Jacob Burckhardt, chef de la Division des Organisations internationales au Département politique fédéral.

Séance publique et gratuite.

NEUCHATEL

Les dimanches musicaux

Le Lyceum-Club organise le dimanche 23 janvier, un concert par le Quatuor Soldan. Au programme : J.-C. Bach, Mozart, J.-N. David.

Le 13 février, concert donné par Juliette Bise, soprano, et Eugen Huber, piano, qui interpréteront des œuvres de Brahms, Ravel, Bartok, de Falla et Britten.